



## Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Maine-et-Loire

18, rue de l'Etrier 49 000 ANGERS

02 41 60 18 98

[laurentvernerey@yahoo.fr](mailto:laurentvernerey@yahoo.fr)

<https://sites.google.com/site/cdje49>

### Règlement du championnat départemental par équipes

Article 1 : Chaque équipe est composée de 4 joueurs (ou échiquiers) licenciés A dans un même Club. Les échiquiers sont numérotés de 1 à 4 par ordre de classement ELO décroissant, avec la tolérance suivante:

\_ Règle des 100 points: au sein d'une même équipe, aucun joueur ne peut avoir sur l'un des échiquiers suivants un joueur dont le classement ELO est supérieur de plus de 100 points au sien.

Article 2 : Une équipe n'a droit qu'à 1 joueur forfait par match. Une équipe n'a droit qu'à 1 forfait d'équipe dans la saison.

Article 3 : Si un Club a plusieurs équipes inscrites dans la compétition tout joueur ayant joué pour l'une des équipes de ce Club ne peut plus jouer pour une autre équipe de ce Club dans cette même compétition.

Un joueur ayant déjà joué plus de deux fois pour une équipe de son Club évoluant dans une division supérieure ne peut plus jouer en Départementale.

Article 4 : Chaque capitaine doit avoir rempli la feuille de match avant la rencontre. Au vu de la feuille remplie de l'autre équipe, il peut recopier la composition de l'équipe adverse sur sa propre feuille.

La feuille ne doit pas comporter de « trou », c'est-à-dire de joueur prévu forfait sportif à un autre échiquier qu'au 4ème.

Article 5 : Points de partie: victoire 1, défaite 0, nulle X (non comptabilisée), forfait -1 (si une partie a été jouée sur un échiquier suivant, 0 sinon).

Le total des points de partie ne peut être négatif, si le cas se présente, il est ramené à zéro.

Points de match: victoire 3, nulle 2, défaite 1, forfait d'équipe 0.

Article 5 : Chaque capitaine doit signer la feuille à la fin de la rencontre. Si un des capitaines pense qu'il y a lieu à contestation, il lui est vivement conseillé d'émettre des réserves à l'endroit prévu à cet effet. Le Directeur de la compétition le contactera afin de prendre les décisions adéquates.

La feuille de match doit être envoyée par l'équipe hôte dans les 48h suivant la rencontre. Le club recevant est invité à saisir le PV de match dans la mesure du possible sur le site de la Fédération Française des Echecs. Cette mesure ne dispense pas d'envoyer le PV de match mais assure une mise en ligne des résultats plus rapide.



Association affiliée à la  
Fédération Française des Échecs



Association agréée  
« Jeunesse et Sports »



## Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Maine-et-Loire

18, rue de l'Etrier 49 000 ANGERS

02 41 60 18 98

[laurentvernerey@yahoo.fr](mailto:laurentvernerey@yahoo.fr)

<https://sites.google.com/site/cdje49>

Article 6 : Les capitaines d'équipe doivent se contacter préalablement pour connaître le lieu de la rencontre. La bienséance et le règlement veulent que le capitaine de l'équipe hôte informe le capitaine se déplaçant sans que ce ne soit une obligation et sans sanction envisageable en cas de non contact. Par contre, si une équipe non prévenue d'un forfait d'équipe se déplace pour rien, le club fautif remboursera les frais de déplacement.

Article 7 : Le match commence à 14h15 sauf arrangement entre équipes. **La cadence est de 1h30 pendant 40 coups puis 30 minutes pour le reste de la partie. Chaque joueur dispose d'un incrément de 30 secondes par coup pendant l'ensemble de la partie.**

**L'équipe recevant a les blancs au 1er échiquier. Les échiquiers suivants alternent les couleurs.**

Article 8 : Le matériel est intégralement fourni par l'équipe recevant. Si le club recevant n'a pas de pendules électroniques (ou pas assez), il doit faire la demande au club se déplaçant. Si aucun des deux clubs n'a de pendules électroniques, la cadence passe alors à la cadence de 2h pendant 40 coups puis 1h KO.

Article 9 : En cas de non-respect de la " règle des 100 points ", le joueur " mal placé " ayant le plus fort ELO est sanctionné d'un forfait administratif.

Si l'équipe ne peut aligner trois joueurs, elle est déclarée forfait général pour le match. Au second forfait d'équipe, elle est éliminée de la compétition.

Si un joueur a déjà joué plus de deux fois en division supérieur et dispute un match de départementale, le joueur est sanctionné d'un forfait administratif.

Enfin, en cas de forfait hors du 4<sup>ème</sup> échiquier, l'équipe est déclarée forfait.

L'absence de transmission des résultats dans les temps impartis entraîne l'annulation des points de partie, avec conséquences éventuelles sur les points de match.

Article 10 : Le classement final est donné par le total des points de match. En cas d'égalité on utilise le résultat entre elles des équipes à départager. En cas de nouvelle égalité, le départage est donné par la différence entre le total des points de partie " pour " et " contre " ; si l'une des équipes à départager a bénéficié d'un forfait d'une équipe X, cette différence est calculée pour toutes les équipes à départager, en excluant les parties jouées contre cette équipe X.

En cas de nouvelle égalité, on compare les points " pour ". En cas de nouvelle égalité, on comptabilise les points de partie au 1er échiquier, 2ème, etc...

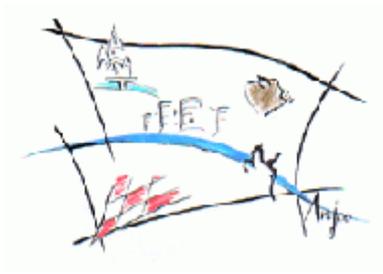
Article 11 : L'équipe terminant première accède pour la saison suivante en Régionale.



Association affiliée à la  
Fédération Française des Échecs



Association agréée  
« Jeunesse et Sports »



## Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Maine-et-Loire

18, rue de l'Etrier 49 000 ANGERS

02 41 60 18 98

[laurentvernerey@yahoo.fr](mailto:laurentvernerey@yahoo.fr)

<https://sites.google.com/site/cdje49>

Article 12 : Le directeur de la compétition est Florian RAPIN. Il est le seul compétent pour trancher les litiges et contestations qui doivent être transmis dans les 48h suivant la rencontre par lettre recommandée. C'est lui qui constitue les appariements, qui détermine les dates des rencontres, et qui calcule les résultats.

Article 13 : Le championnat se dispute en trois journées sur 7 rondes. Les rencontres sont prévues les dimanches 9 octobre 2016, 20 novembre 2016, 4 décembre 2016, 8 janvier 2017, 29 janvier 2017, 12 mars 2017 et 2 avril 2017.



Association affiliée à la  
Fédération Française des Échecs



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE MAIN-E-LOIRE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE

Association agréée  
« Jeunesse et Sports »